

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 NOVEMBRE 2017

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal :

– **A approuvé** les modalités de transfert des zones d'activités économiques proposées par Valence Romans Agglo, puis le projet de sécurisation (de quoi) établi par le Syndicat Départemental d'énergies de la Drôme et le plan de financement correspondant,

– **A autorisé** Madame Le Maire à signer une convention de servitude avec la société EIFFAGE ENERGIE, (à quel propos)

– **A décidé** de facturer les travaux de nettoyage 2017 du terrain à côté de la mairie,

– **A accepté** le devis de l'entreprise RANC Frères, d'un montant de 13 000 € HT, pour des travaux d'embellissement du talus derrière la mairie, sans terrassement,

– **A approuvé** l'achat d'une benne métallique pour un montant de 750,00 € HT,

– **A accepté** le remboursement des frais de déplacements de l'agent administratif pour 2 trajets à la Trésorerie de St-Vallier,

– **A approuvé** une régularisation d'écriture comptable afin de procéder au paiement du prélèvement FPIC 2017, (qu'est-ce?),

– **A autorisé** Madame Le Maire à faire établir un devis pour l'étude G1 (qu'est-ce?) des lots viabilisés de la commune (lotissement Barbentane),

– **A attribué** l'indemnité de conseils au receveur municipal en charge de la commune de Montrigaud,

– **A mis à jour** pour la part communale, les taux et exonérations applicables (quels sont-ils ?) en matière de Taxe d'Aménagement sur la commune de Montrigaud,

– **A accepté et approuvé** le contrat de la société d'architecture AMT, d'un montant de 1.850,00 € HT, pour une étude DIAG concernant l'agrandissement de la mairie,

– **A indiqué** que selon le règlement du service des eaux, il n'était pas possible de répondre favorablement à une demande de branchement d'eau d'un bâtiment agricole et **sollicité** de la part du pétitionnaire un courrier motivé pour justifier de son projet et de sa demande,

– **A évoqué** les réclamations de plusieurs particuliers en ce qui concerne leurs factures d'eau.